

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE**

**DU 12 NOVEMBRE 2024**

**PRESENTS :** M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoints, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, Mme Amélie RATIGNIER, M. Robert ARNAUD-COFFIN, M. Guy MONNET.

**EXCUSES :** M. Benjamin MOUTET (pouvoir donné à Karine SADOR), M. Maxime TRONCY (pouvoir donné à Alain BETANT), Mme Mathilde BONNEAU (pouvoir donné à Rémi AURION).

**Secrétaire de séance :** Mme Karine SADOR

oo

### **1- Approbation du compte rendu précédent :**

Le compte rendu de la séance du 8 Octobre 2024 est soumis à l'avis des présents.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention de gestion des déchets ménagers assimilés :**

Conformément à l'article L 2224-17-1 du CGCT, ce rapport est présenté annuellement. Il comprend notamment :

- Les modalités de collecte (collecte des déchets ménagers et assimilés, tri des emballages et des papiers, collecte des bio-déchets).  
Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées au porte à porte sur l'ensemble du territoire.  
La collecte sélective est effectuée en apport volontaire pour la commune, tout comme le verre.
- Le Programme de prévention de la gestion des déchets ménagers et assimilés qui vise à planifier des actions en faveur de la réduction des déchets.

Le poids des déchets ménagers étant à la baisse une réflexion pourrait être menée pour alterner le ramassage des OMR et des emballages en porte à porte.

- Des indicateurs économiques et financiers dont l'évolution des coûts de production des OMR et des recyclables (emballages, papier et verre) par habitant.  
Suite à ce constat il faudrait envisager de faire une collecte d'encombrants, en porte à porte sur inscription.  
Mais également de mettre à disposition une benne pour la ferraille en apport volontaire durant une journée.

### **3- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Ce rapport établi en application du Code Général des Collectivités Territoriales, doit être présenté au Conseil. Il comporte notamment :

- La tarification de l'eau et recettes du service,
- Des indicateurs de performance et des indicateurs supplémentaires : il est constaté une baisse de la consommation.
- Financement et réalisation des investissements :
  - 2023 : renouvellement branchements « La Grand Fond »
  - 2024 : renouvellement et extension bouclage du réseau « Route de la Varenne » et « Route du Morgon »
  - 2025 : prévision « Lachanal, le Corbet, Le Montessuis

#### **4 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif :**

Ce rapport est présenté conformément au Code Général des Collectivités Territoriales pour le compte de la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Il présente notamment l'estimation de la population desservie qui est déterminée à partir des documents de zonage d'assainissement. Le dernier en date du 31/12/2023 sera annexé au prochain PLUih.

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de réseau unitaire et de réseau séparatif d'eaux usées. Le déversement important des eaux pluviales amène réflexion sur la récupération, potentiellement sous forme de bassin d'orages.

#### **5- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose de présenter ce rapport pour le compte de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Concernant l'agglomération, les taux de conformité des installations sont de :

- 38% favorables
- 43% acceptables
- 19% défavorables avec risques (points noirs)

Les propriétaires devant mettre leur système d'assainissement aux normes pouvaient obtenir une aide de 3 000€. Cette aide a pris fin depuis plusieurs années, une demande de reconduction a été faite auprès de la CAVBS afin d'aider les propriétaires pour la réalisation de leurs travaux.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif pour Cogny est de 199.

Ces 4 rapports sont à la disposition du public en mairie.

#### **6 – Transfert des équipements suite à la dissolution du Syndicat des Eaux de l'Ouest de Villefranche (SIEOV) – délibération n° 2024-19 :**

La dissolution du Syndicat a été acté par un arrêté préfectoral en 2015 mais les équipements et réseaux n'ont toujours pas fait l'objet de PV de transfert vers la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS). C'est pourquoi, le procès-verbal de transfert des équipements de la commune ainsi que les tableaux de mise à disposition des biens d'équipement, de subventions et de dettes doivent faire l'objet d'une délibération.

Il est précisé que ce n'est qu'une simple régularisation d'écritures comptables et qu'il n'y a aucune incidence financière sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les termes du procès-verbal de mise à disposition des biens
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal avec la CAVBS

#### **7- Dissolution du Syndicat des Collèges du secteur de Villefranche – Délibération n°2024-20 :**

Le syndicat intercommunal de gestion des collèges du secteur de Villefranche a été dissous par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2023.

Il convient de procéder aux écritures de transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement du syndicat des collèges dans les 11 communes membres. Toutes les collectivités perçoivent une somme de 1 744.62€ pour l'excédent de fonctionnement et une somme de 3 161.13€ pour l'excédent d'investissement.

C'est pourquoi, le Conseil municipal doit délibérer pour accepter ces excédents et émettre les titres qui viendront alimenter les résultats de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte les excédents de transfert des excédents de fonctionnement (1 744,62€) et d'investissement (3 163,13€)

#### **8- Présentation du projet de vidéoprotection :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux dispositifs destinés à assurer la protection des personnes et des biens à l'aide de caméras vidéo : vidéosurveillance et vidéoprotection.

Pour faire suite à une réunion M. le Maire a sollicité l'intervention de la cellule de prévention technique de la malveillance du Rhône pour un projet de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune. Il consiste à filmer la voie publique et les lieux ouverts au public.

Les objectifs de ce système ont pour but :

- De dissuader le délinquant par une présence ostensible des caméras et d'une information substantielle
- Faire diminuer le nombre des faits commis
- Renforcer le sentiment de sécurité
- Localiser avec précision les lieux de l'infraction ou du trouble
- Faciliter la levée de doute
- Permettre une intervention plus efficace des forces de l'ordre
- Faciliter l'identification des auteurs d'infraction et l'administration de la preuve

Les finalités du dispositif étant :

- La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés
- La prévention et constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets
- La constatation des infractions aux règles de circulation

L'installation d'un système de vidéoprotection implique le visionnage ou l'enregistrement d'images qui nécessite l'obtention d'une autorisation préfectorale et la nomination d'une personne habilitée pour les visualiser dans un lieu exclusivement réservé à cet effet.

En réponse à cette sollicitation, des sites d'implantation des points vidéos ont été positionnés au cours d'une visite sur la commune avec les Elus et la Gendarmerie de Villefranche-sur-saône. Pour rappel il ne s'agit que d'une proposition.

Il est rappelé que comme tout système technique, électronique ou informatique le dispositif nécessite une maintenance dont le coût représente environ 5 à 6% par an du montant de l'investissement.

Le Conseil Municipal, après différents échanges, décide de poursuivre la démarche afin d'obtenir une étude technique et financière précise. Des devis seront demandés à des bureaux d'études

Des subventions peuvent être obtenues pour la réalisation de ce projet.

#### **9- Rapports des commissions communales :**

**Urbanisme** : Monsieur Sylvain RABUT informe le Conseil des dossiers suivants :

##### ***Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour***

- *La pose de 4 volets roulants sur façade sud, 76, Impasse du Puits*
- *La Surélévation et la création d'une toiture sur annexe : Impasse de la Croix Senave*

***Permis d'aménager pour la division d'une parcelle à bâtir (1 lot) : 187, Montée de la Distillerie***

##### ***Déclaration d'intention d'aliéner :***

L'assemblée est informée qu'une déclaration a été transmise et instruite par la Communauté de Communes Beaujolais-Villefranche-Saône. Il s'agit du bien suivant :

- *Section B n°1181, n°1182, n°1187 : Terrain à bâtir : 109, Montée Saint Claude*

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

**Environnement** : Mme Francine KHEMDOUDI fait le bilan des 6 mois de l'installation des composteurs partagés. Il est constaté que celui installé à la résidence « Le Verger » est plus fréquenté que celui de l'aire de jeux. En collaboration avec la CAVBS, une relance va être envoyée aux administrés n'ayant pas récupéré leurs seaux à compost.

Comme il avait été évoqué, un composteur sera installé dans l'enceinte de l'école, il permettrait de récupérer les déchets provenant de la cantine. Cette activité faisant partie des objectifs pédagogiques à mener dans le cadre de la labellisation Ecole en démarche globale de Développement durable (E3D).

Il est rapporté une problématique de bacs à ordures ménagères non rentrés après le passage des équipes de collecte notamment aux Grands Maisons où les bacs sont laissés sur une propriété privée. Un courrier sera envoyé pour rappeler les obligations liées au ramassage des ordures ménagères.

##### **Ressources Humaines :**

Le départ en retraite d'un agent étant prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2025, son poste sera assuré par un agent déjà en place. Le profil de poste et les horaires évolueront en fonction. Il reste à assurer le remplacement concernant les heures de cantine, à savoir 8h par semaine. La mairie a reçu une candidature spontanée.

Il est rapporté au Conseil un nombre important d'enfants restant à la garderie du soir. Une étude des inscriptions va être faite pour analyser les besoins.

**Voirie et domaine public, travaux et sécurité :** Monsieur Michel MORIN présente les travaux réalisés et commente les photos concernant :

- *Travaux réfection du bar*
- *Chemin du Ricottier : élagage*
- *Signal 71 : retraçage des marquages au sol (Stop – Cédez le Passage – Prudence Ecole)*

### **10- Informations diverses :**

**10-1 : Procès-verbal du conseil d'école :** M. Rémi AURION rapporte au Conseil certains points mis à l'ordre du jour du conseil du 15 octobre dont l'effectif (l'école compte 99 élèves répartis sur 4 classes) mais aussi les projets, manifestations et sorties culturelles. Il transmet les remerciements de l'équipe enseignante à :

- La municipalité pour les travaux effectués pendant les vacances scolaires, pour le financement des fournitures scolaires et matériels scolaires, pour le financement du transport pour la piscine et l'achat d'un vidéo projecteur demandé par la maîtresse des petites et moyennes sections et qui sera installé le mercredi 20 novembre.
- L'agglomération pour le financement du projet musical avec le conservatoire de Villefranche (un intervenant une fois par semaine à l'école).
- Les bénévoles de la bibliothèque qui organisent le prêt de livres pour les élèves et des animations.
- La Villa Hispanica pour ses visites et interventions à l'école.
- Le Sou des Ecoles qui proposera cette année encore des actions dont les recettes permettent de financer les projets pédagogiques de l'école dont la vente de gâteaux le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.

Des exercices d'évacuation incendie et « attentat-intrusion » ont été réalisés et se sont déroulés dans de bonnes conditions. Un point serait à améliorer pour le l'exercice attentat : le signal d'alerte n'est pas entendu à l'étage.

Un rappel a été fait aux parents sur les horaires de fin de garderies (18h30) et les délais de paiement à respecter.

Un voyage scolaire en Auvergne est en préparation pour les élèves de CE et CM. Le financement du transport peut être pris en charge par la Région Auvergne Rhône Alpes.

**10-2 : Nettoyage salle des fêtes pour le week-end des conscrits :** ce problème a été évoqué à plusieurs reprises. En effet, après la soirée de la retraite aux flambeaux la classe qui tient la buvette range et dégrossi les endroits très sales. Ensuite le nettoyage est assuré par les employés municipaux le samedi matin qui doivent également nettoyer le village dans un temps réduit. Une réflexion est donc en cours pour confier ces travaux de nettoyage à une société. Un premier devis a été fourni, des devis comparatifs pour le nettoyage complet, vont être demandés.

### **11- Questions diverses :**

**11-1 :** M. Arnaud-Coffin indique au Conseil qu'il a assisté à une conférence au cours de laquelle une personne lui a fait remarquer que les colonnes, chapiteaux et corbeaux romans de l'ancienne église, situés sur la place, étaient envahis par du lierre. M. Morin lui répond que cela avait déjà été constaté et que les employés ont fait le nécessaire.

Par ailleurs, il a remarqué qu'il manque du zinc à l'angle du toit (sur partie avancée bibliothèque). Signalement sera fait à ATTILA qui assure l'entretien annuel de la toiture du bâtiment mairie-école-bibliothèque.

**11-2 : Démission adjoint** : M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. Benjamin Moutet, 2<sup>ème</sup> Adjoint, présentant sa démission pour raisons professionnelles tout en restant conseiller municipal jusqu'à la fin mandat. Ses délégations seront réparties entre le Maire et les 3 autres adjoints.

M. le Maire le remercie pour son implication et le travail qu'il a accompli durant ses fonctions d'adjoint.

La séance est levée à 22h15

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:**  
**MARDI 10 DECEMBRE 2024, MARDI 14 JANVIER 2025,**  
**MARDI 4 FEVRIER 2025, MARDI 11 MARS 2025**

